

Éditorial

L'état des services correctionnels au Québec

Après autant d'année à la tête du ministère de la Sécurité publique, il serait temps que le ministre visite les établissements de détention dont il est le responsable !

Le 15 mai dernier avait lieu à l'Assemblée nationale l'interpellation du ministre de la Sécurité publique sur l'état des services correctionnels du Québec. Celle-ci a démontré que la situation dans les prisons du Québec est critique. Des programmes de réinsertion sociale sont coupés dans plusieurs prisons, faute de place et de ressources financières. La surpopulation carcérale est toujours présente malgré l'ajout des places temporaires qui devait régler le problème « d'ici un an » selon le ministre. Les agents correctionnels sont débordés et ne peuvent assurer le suivi adéquat des personnes détenues. C'est sans compter les problèmes dénoncés il y a un an par la Protectrice du citoyen, plus particulièrement au niveau des soins de santé, de l'hygiène et des nombreux transferts, qui demeurent présents.

Interrogé sur la situation qui prévaut dans les prisons du Québec, le ministre de la Sécurité publique du Québec, Jacques Dupuis, a fait preuve d'une méconnaissance de ses dossiers. À moins que le ministre ait préféré mentir consciemment à la population ?

Le ministre s'est défendu en rejetant le blâme de la surpopulation sur la fermeture de six prisons en 1996, prétendant que cela avait causé la perte de 406 places (source : journal des débats). Pourtant, les *Statistiques correctionnelles du Québec 1996-1997* (p.28-29) font état d'une diminution de 103 places seulement, en raison de l'ouverture de l'établissement de Rivière-des-Prairies (500 places). Aussi, contrairement à ce que le ministre avance, le classement actuel des personnes en prévention fait en sorte que des personnes accusées de délits mineurs côtoient des gens ayant commis des crimes graves.

Lorsque questionné par le porte-parole de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique, Bertrand St-Arnaud, sur les solutions envisagées pour régler ce problème, le ministre s'est contenté de rappeler la construction éventuelle de nouvelles prisons. Pourtant, les statistiques correctionnelles en date du 31 mars 2009 démontrent clairement qu'il y a toujours surpopulation dans les prisons québécoises, malgré l'ajout de 324 places dans le réseau.

Au sujet de certaines recommandations émises par la Protectrice du citoyen dans son rapport annuel 2007-2008, le ministre n'a pas été en mesure d'identifier clairement quelles actions étaient entreprises par son ministère, outre la création d'un registre préparé pour rendre compte de l'utilisation des cellules d'isolement et d'un document de travail sur la réinsertion sociale. Le ministre n'a donné aucune réponse concernant la salubrité des établissements et les problèmes de transmission des renseignements médicaux lors d'un transfert.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec partage l'avis de l'Opposition officielle à l'effet qu'il est du devoir du gouvernement d'offrir des solutions alternatives à l'incarcération, plus particulièrement en ce qui concerne la détention préventive. Bien que le ministère de la Sécurité publique doive effectivement appliquer les décisions des juges, c'est la responsabilité du gouvernement de leur offrir des solutions alternatives. C'est l'une des solutions que nous avons avancées lors de la rencontre sur la capacité carcérale, en 2005.

Le manque de ressources en réinsertion sociale dans certaines régions explique le fait que beaucoup de personnes détenues renoncent ou n'ont pas accès à une libération conditionnelle. La population doit savoir qu'actuellement, aucune thérapie n'est offerte dans les prisons québécoises. Celles-ci se font à l'intérieur des maisons de thérapie, lorsqu'une personne obtient une permission de sortir ou une libération conditionnelle. Nous ne gagnons rien à envoyer des gens en prison si personne ne s'assure de leur réinsertion sociale.

Malgré l'annonce d'investissement pour la construction de nouvelles prisons pour 2013, les établissements actuels font face à une pénurie de personnel et un manque de ressources financières pour assurer des programmes de réinsertion sociale efficaces, ce qui est un non-sens. À preuve, le même jour, on apprenait que des périodes de visites étaient suspendues à l'établissement de Rivière-des-Prairies, faute de personnel.

Le gouvernement doit rapidement mettre de l'avant des solutions concrètes permettant d'assurer la réinsertion sociale des personnes détenues. L'embauche de personnel et la mise sur pied de programmes de réhabilitation sont une nécessité. Après autant d'années à la tête du ministère de la Sécurité publique, il serait temps que le ministre visite les établissements de détention dont il est le responsable !

Le silence des médias sur le sujet est tout aussi inquiétant. Nous n'avons relevé aucun article dans les journaux et sur Internet au sujet de cette interpellation qui a pourtant duré deux heures. On ne peut que perdre en crédibilité lorsqu'on préfère parler des prisons comme étant des « hôtels 5 étoiles » à partir de simples rumeurs alors qu'on passe sous silence des problèmes réels, soulevés avec sérieux lors d'une interpellation parlementaire. Doit-on en être surpris ?